

Etablissement d'une cartographie des dangers naturels dans le canton de Neuchâtel

Une cartographie systématique et intégrale des dangers naturels du canton de Neuchâtel a été achevée fin 2009. Les phénomènes de chutes de pierres et de blocs, de glissements de terrain, de crues, de laves torrentielles et des remontées de nappes souterraines ont été analysés. Les travaux d'un volume total d'environ 1,13 million de francs ont été financés par le Canton de Neuchâtel et subventionnés par la Confédération, la part cantonale ayant été prise en charge par l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Les cartes de dangers ont été transmises à toutes les communes concernées.

Effet des cartes de dangers

Les principes de gestion et les stratégies de prévention des dangers naturels sont définis par le plan directeur cantonal. Ils s'inspirent des recommandations fédérales en la matière qui décrivent différents degrés de danger et leurs conséquences. La notice explicative de la cartographie des dangers naturels qui accompagne cette publication donne le détail sur les degrés de danger.

En bref, on peut dire que les secteurs de danger élevé correspondent essentiellement à des secteurs d'interdiction (notamment de construire), les secteurs de danger moyen sont des secteurs de réglementation (de sévères dommages peuvent être réduits par des mesures de précaution appropriées) et les secteurs de danger faible sont des secteurs de sensibilisation (information sur la situation).

La cartographie détaillée des dangers a été limitée aux secteurs où des vies humaines et des biens importants sont exposés à un potentiel de danger. Pour le reste du territoire, une cartographie indicative renseigne sur la présence ou l'absence d'un type de danger, sans en déterminer le degré. Une réflexion plus approfondie doit avoir lieu au moment où l'on souhaite affecter ou construire des secteurs dont on sait qu'ils sont touchés par un danger naturel selon la carte indicative.

Rôle important des communes

Les cartes de dangers ont été transmises à toutes les communes concernées, qui ont un rôle central à assumer dans la mise en œuvre des stratégies de prévention des dangers naturels puisqu'une des applications les plus importantes des cartes réside dans l'aménagement du territoire. Il s'agit notamment d'éviter les secteurs fortement menacés lors de toute activité de construction. Dans ce sens, les communes doivent tenir compte des cartes de dangers lors de l'établissement des plans d'aménagement et des demandes de permis de construire.

Conséquences pour le canton de Neuchâtel

Les dangers naturels sont une réalité, et le canton de Neuchâtel n'en est pas épargné. Bien que la situation de notre canton ne soit pas aussi aiguë que celle des régions alpines par exemple, il reste néanmoins essentiel de reconnaître les points critiques et de prendre les mesures nécessaires propres à prévenir des dommages importants.

- Les cartes de dangers sont accessibles au public sur le guichet cartographique du Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) www.ne.ch/sitn/dangersnaturels
- Les documents liés, soit la notice explicative de la cartographie des dangers naturels dans le canton de Neuchâtel, le projet de directive d'application du département de la gestion du territoire et un extrait du plan directeur cantonal, peuvent être consultés sur www.ne.ch/dangersnaturels

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Christophe Dénervaud, géologue cantonal au Service de l'aménagement du territoire, tél. 032 889 67 40.

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2010